

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Questions stratégiques

HARMONISATION DE LA NOMENCLATURE ET DE LA TAXONOMIE
AVEC LES AUTRES ACCORDS MULTILATERAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat en étroite coopération avec le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux.

Contexte

2. La décision 14.18, à l'adresse du Secrétariat, stipule que:

En étroite coopération avec les spécialistes en nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, le Secrétariat continue, en mettant en œuvre ses mémorandums d'accord ou de coopération ou ses programmes de travail avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement liés à la biodiversité, de réfléchir à des moyens d'harmoniser la taxonomie et la nomenclature des espèces couvertes par leurs dispositions respectives. Le Secrétariat fait rapport et soumet des recommandations sur cette question à la 15^e session de la Conférence des Parties.

3. En application de cette décision, le Secrétariat a évoqué cette question à la deuxième réunion des présidents des organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité (CSAB, Bonn, 2008). Le CSAB a soutenu l'idée d'avancer vers l'harmonisation de la nomenclature et de la taxonomie dans les listes d'espèces utilisées par les conventions.
4. L'autre convention mondiale importante portant sur les espèces de la faune sauvage est la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). A sa 57^e session (Genève, juillet 2007), le Comité permanent de la CITES avait déjà convenu que le Secrétariat devait commencer à travailler avec la CMS à la normalisation de la nomenclature. Les Secrétariats de la CITES et de la CMS ont donc préparé un document sur la taxonomie et la nomenclature de la faune inscrite aux annexes des deux conventions pour la 15^e réunion du Conseil scientifique de la CMS (Rome, 2008) – le document UNEP/CMS/ScC15/Doc. 8. Ce document a été bien accueilli par le Conseil scientifique de la CMS. Par la suite, la Conférence des Parties à la CMS a adopté une recommandation à sa neuvième session (Rome, 2008), la recommandation UNEP/CMS/Recommandation 9.4, qui fait que la nomenclature utilisée par la CMS pour les mammifères terrestres suit celle de la CITES, et a demandé que le Conseil scientifique de la CMS envisage de faire de même pour les oiseaux.
5. Concernant les mammifères marins, la CMS a préféré une autre référence de nomenclature normalisée [Perrin W.F., Würsig B. and Thewissen J.G.M. (Editors), (2009), *Encyclopedia of Marine Mammals*, Second edition, Academic Press] et a demandé au Comité pour les animaux d'examiner cette référence. Le Comité pour les animaux l'a examinée à sa 24^e session (Genève, 2009) mais a estimé ne pas pouvoir en recommander l'adoption à la Conférence des Parties car cette publication n'est pas en soi un travail de référence taxonomique. L'examen de Perrin *et al* (2009) et de la référence de nomenclature normalisée adoptée par les Parties à la CITES dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14), *Nomenclature normalisée*, [Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005), *Mammal Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference*, Third edition, Johns Hopkins University Press], montre que pour les mammifères marins, il y a très peu de différences entre les deux séries de noms d'espèces utilisées.

6. Il y a cinq différences principales entre les noms d'espèces utilisés pour les mammifères marins dans la référence de nomenclature normalisée adoptée par la CMS et celle actuellement utilisée par la CITES. Dans le document CoP15 Doc. 35, le Comité pour les animaux propose d'en harmoniser deux. Pour éliminer les autres différences, et en accord avec le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux, le Secrétariat propose les amendements à la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14) joints dans l'annexe au présent document.
7. Les conséquences de ces amendements dans les annexes publiées seraient les suivantes:
 - a) Sperm whale/cachalot/cachalote serait renvoyé à *Physeter macrocephalus* et non à *Physeter catodon*.
 - b) Ganges river dolphin/dauphin du Gange/delfin del Ganges et Indus river dolphin/dauphin de l'Indus/delfin del Indo (*Platanista gangetica* et *Platanista minor*) seraient renvoyés à une seule espèce: *Platanista gangetica*.
 - c) Tucuxi/sotalie/bufo negro (*Sotalia fluviatilis*) serait divisé en deux espèces: le sotalie d'eau douce (*Sotalia fluviatilis*) et le sotalie de Guyane (*Sotalia guianensis*).

Aucun de ces changements n'affecterait l'intention originale de l'inscription de ces taxons aux annexes CITES; seul le changement dans le paragraphe a) nécessiterait un changement dans les annexes elles-mêmes. En plus d'harmoniser la nomenclature adoptée par la CITES et celle adoptée par la CMS, ces changements feraient que la Convention se conforme à la plupart des listes, des guides de terrain et des noms adoptés par les organismes nationaux et internationaux, y compris l'UICN et la Commission baleinière internationale.

8. Travaillant en étroite coopération avec le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux et avec ses homologues du Secrétariat de la CMS, le Secrétariat continuera de promouvoir l'harmonisation de la nomenclature utilisée par la CITES et la CMS pour les oiseaux, laquelle sera examinée à la 16^e réunion du Conseil scientifique de la CMS au printemps 2010. Un travail de suivi à long terme sera sans doute plus généralement nécessaire pour le processus d'harmonisation, de sorte que le Secrétariat CITES recommande d'incorporer les objectifs de la décision 14.18 dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14), comme indiqué aux points 1 et 2 de l'annexe du présent document.
9. La Conférence des Parties est priée d'adopter le projet d'amendements à la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14) joint en tant qu'annexe au présent document.

PROJET D'AMENDEMENTS A LA RESOLUTION CONF. 12.11 (REV. COP14),
NOMENCLATURE NORMALISEE

NB: Le nouveau texte proposé est souligné.

1. Insérer le paragraphe suivant dans le préambule:

RECONNAISSANT qu'il serait souhaitable d'harmoniser autant que possible la nomenclature des espèces utilisée par les accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité, et notant que les organes scientifiques consultatifs des conventions touchant à la biodiversité approuvent cet objectif;

2. Insérer le paragraphe suivant dans le dispositif en tant qu'avant-dernière phrase:

CHARGE le Secrétariat, en étroite coopération avec les spécialistes de la nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, de promouvoir l'harmonisation de la taxonomie et de la nomenclature utilisées par les accords multilatéraux sur l'environnement touchant à la biodiversité; et

3. Amender comme suit la partie *Mammalia* de l'annexe:

Mammalia

Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (ed.) (2005): *Mammal Species of the World. A Taxonomic and Geographic Reference*. Third edition, Vol. 1-2, xxxv + 2142 pp. Baltimore (John Hopkins University Press). [pour tous les mammifères – à l'exception de la reconnaissance des noms suivants pour les formes sauvages de l'espèce (de préférence aux noms pour les formes domestiques): *Bos gaurus*, *Bos mutus*, *Bubalus arnee*, *Equus africanus*, *Equus przewalskii*, *Ovis orientalis ophion*; et à l'exception des espèces indiquées ci-après]

Wilson, D. E. & Reeder, D. M. (1993): *Mammal Species of the World: a Taxonomic and Geographic Référence*. Second edition. xviii + 1207 pp., Washington (Smithsonian Institution Press). [pour *Loxodonta africana* et *Ovis vignei*]

Rice, D. W., 1998: *Marine Mammals of the World: Systematics and Distribution*, Society of Marine Mammalogy Special Publication Number 4, The Society for Marine Mammalogy, Lawrence, Kansas [pour *Physeter macrocephalus* et *Platanista gangetica*].

Caballero, S., F. Trujillo, J. A. Vianna, H. Barrios-Garrido, M. G. Montiel, S. Beltrán-Pedreras, M. Marmontel, M. C. Santos, M. R. Rossi-Santos, F. R. Santos, and C. S. Baker (2007). "Taxonomic status of the genus *Sotalia*: species level ranking for "tucuxi" (*Sotalia fluviatilis*) and "costero" (*Sotalia guianensis*) dolphins". *Marine Mammal Science* 23: 358-386 [pour *Sotalia fluviatilis* et *Sotalia guianensis*]